

COORDINATEUR DU SERVICE DES AESH

Circonscription de Guéret II-ASH

DIVISION DES PERSONNELS
Quotité 100% - 1 poste

Cadre de fonctionnement et missions :

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, au sein du service départemental pour l'école inclusive de la DSDEN23, l'enseignant assure la coordination départementale du dispositif AESH (recrutement, évaluation, formation) conformément au tableau de répartition des missions entre services administratifs et circonscription, et il participe à la mise en œuvre et au suivi de la politique départementale de scolarisation des enfants en situation de handicap.

Fonctions et activités :

Le coordinateur du service des AESH :

- Assure la mission de coordination des 11 PIAL du département de la Creuse, en lien avec les pilotes, les coordonnateurs et les AESH référents ;
- Pour ce faire, il anime les réunions organisées à leur intention ;
- Au sein des PIAL, il accompagne les équipes dans leur appropriation du document de mise en œuvre du PPS (MOPPS) et anime, en lien avec les enseignants référents, des réunions de travail avec le directeur d'école ou le professeur des écoles concerné dans le 1^{er} degré, le chef d'établissement ou le professeur principal dans le 2nd degré ;
- Sous le pilotage du DASEN avec son conseiller technique IEN ASH, il suit la consolidation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé sur le territoire départemental ;
- A l'interface des PIAL et du service des AESH de la Diper, il assure la liaison entre les enseignants référents et les services de la Direction Académique ;
- Il conseille les AESH dans leurs missions pédagogiques et vérifie l'adéquation entre les missions qui leur sont confiées et les besoins des élèves ;
- A ce titre, il est l'interlocuteur pédagogique privilégié des AESH, des IEN, des chefs d'établissements et des directeurs d'école ;
- Il élabore et participe aux commissions de recrutement des AESH ;
- Il peut également être associé à l'évaluation de l'exercice professionnel des AESH, en participant aux entretiens prévus à cet effet
- Il élabore et prend en charge le plan de formation « Adaptation à l'emploi » des AESH (60 h.) le mercredi ;
- Il anime la cellule d'écoute à destination des familles.

Compétences et qualités requises :

- Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;
- Sens de la discrétion professionnelle ;
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs, maîtrise du concept de l'école inclusive ;
- Connaissance du fonctionnement de la MDPH ;
- Connaissance du contexte des associations de parents d'enfants en situation de handicap ;
- Connaissance de la réglementation en vigueur, et du cadre scolaire.

Conditions d'exercice requises :

- CAPPEI souhaité (ou certificat antérieur reconnu comme équivalent) ;
- Disponibilité importante.

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Contacts :

Bruno CHARLES, IEN circonscription de GUERET II-ASH – Tél. : 05 87 86 61 34